

Les prisonniers palestiniens et leur droit de visite

L'Etat d'Israël viole le droit international et la 4^{ème} Convention de Genève en transférant les prisonniers palestiniens et en les détenant sur son territoire. Une puissance occupante n'a pas le droit de déplacer sur son territoire la population occupée.

De plus, Israël interdit aux familles de Gaza de rendre visite à leurs prisonniers depuis près de 4 ans.

Ce sont des centaines de familles sans nouvelles de leurs proches. La détention du soldat Shalit à Gaza sert de prétexte à cette interdiction. Une centaine de familles des territoires occupés n'a pas non plus le droit de visite et ceci bien avant la capture du soldat Shalit. Souvent les motifs invoqués pour cette interdiction sont sécuritaires, souvent, les mères âgées sont interdites de visite sous prétexte qu'elles sont « dangereuses » pour la sécurité de l'Etat.

Ce mois d'avril est un mois de solidarité avec les familles de Gaza et des territoires occupés. Pendant ce mois, **il n'y aura aucune visite familiale pour marquer la solidarité de tous les prisonniers et de leurs parents avec les familles de Gaza et avec toutes celles qui n'ont pas droit de visites.**

Les prisonniers sont tous solidaires. Toutes les factions politiques, les associations de défenses des prisonniers participeront à ce mouvement. Il y aura aussi différentes manifestations de solidarité en Palestine pendant ce mois d'avril.

Nous comptons sur votre solidarité pour faire connaître ce mouvement et la situation des prisonniers dans les geôles l'occupation israélienne.

Pour que tous les prisonniers et particulièrement ceux de Gaza aient droit de visite n'hésitez pas à écrire aux autorités Israéliennes, à l'ambassade d'Israël en France.

Salah Hamouri

Ambassade d'Israël en France : 3, rue Rabelais Paris.

Téléphone 01 40 76 55 00.

Fax : 01 40 76 55 55